



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Irak

Question écrite n° 11369

Texte de la question

M Theo Vial-Massat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les violations systématiques des droits de l'homme à l'encontre des jeunes en Irak. Il est en effet établi que les forces de sécurité de ce pays prennent délibérément pour cible de leurs actions répressives les enfants des opposants politiques au régime du président Saddam Hussein. Il lui demande quelles initiatives la France a prises pour dénoncer la politique cruelle des dirigeants irakiens et obtenir qu'un terme y soit mis.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement français qui suit avec attention la situation des droits de l'homme en Irak n'a jamais manqué d'exprimer, directement et à plusieurs reprises, la vive préoccupation que lui inspirait les allégations faisant état d'atteintes graves aux principes énoncés par la déclaration universelle des droits de l'homme. La détermination de la France à défendre la cause de ces principes universels, partout où ceux-ci pourraient être menacés, a été rappelée solennellement et avec force par le Premier ministre, M Michel Rocard, lors de son intervention devant la commission des droits de l'homme à Genève au mois de mars dernier. Comme le sait l'honorable parlementaire, la dernière session de cette commission a plus particulièrement été l'occasion de marquer à nouveau publiquement la fermeté de notre position concernant la situation des droits de l'homme en Irak. La France, avec onze pays membres de la commission, s'est ainsi prononcée contre une recommandation tendant à écarter le cas de ce pays de toute procédure d'examen au sein de cette instance internationale. La France a également voté en faveur d'un projet de résolution soulignant le caractère préoccupant des récentes accusations portées à l'encontre de l'Irak visant, notamment, les actions brutales conduites à l'égard de la population civile kurde. S'il espère très vivement que les progrès récemment accomplis vers la paix dans la région seront également de nature à permettre des progrès marqués dans l'application des droits de l'homme, le Gouvernement n'entend pas, en tout état de cause, relâcher sa vigilance sur une question qui constitue aujourd'hui l'un des axes essentiels de l'action internationale de la France.

Données clés

Auteur : [M. Vial-Massat Théo](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11369

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1503